

Atelier de consultation collective et territoriale

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Bonneville

Date de l'atelier : 23.11.21

Nombre de participants à l'atelier : 8

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) :

- DSPIP adjoint + DPIP
- Chargée de Développement Territorialisé - Vallée de l'Arve Faucigny Mont-Blanc - Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) 74
- Mission locale
- Visiteurs de prison
- CSAPA Cluses : 1 travailleur social et 1 psychologue

5 femmes, 3 hommes.

Restitution des échanges :

Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons à dupliquer le tableau.

Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

| Thématique : Justice pénitentiaire et réinsertion | |
|--|---|
| Problématique / enjeu identifié : | Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu : |
| Comment renforcer la lisibilité / communication sur les informations liées au suivi, à l'accompagnement et au contrôle du SPIP ? Constat : missions du SPIP peu ou mal connues. | <ul style="list-style-type: none">➔ Multiplier les rencontres avec les partenaires➔ Déconstruire les idées reçues en inculquant les bases du droit dès le collège/lycée➔ Emmener la société civile et les élus en détention |

¹ Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none">→ Réflexion sur l'implantation des structures de l'administration pénitentiaire.→ Repenser les lieux de permanences délocalisées→ Pérenniser les référents justice au sein des structures telles que Pôle emploi ou la Mission locale. |
| Un constat : des postes créés mais non pourvus : comment renforcer l'attractivité des postes ? | Revaloriser les salaires, notamment en fonction de la géographie du lieu d'exercice (ex. : zone frontalière). |
| Comment mettre en œuvre un accompagnement médico-légal ? Comment appréhender la perception injuste du diagnostic établi par le magistrat ? | <ul style="list-style-type: none">→ Face à la difficile appréhension de l'obligation de soins, une évaluation/expertise de la personne serait nécessaire afin d'envisager la pertinence d'une telle obligation.→ Multiplier les rencontres entre les structures de soin et le JAP.→ Création de dispositifs accueillant les personnes sortant de détention sur un secteur géographique→ Création de SAS au niveau du SPIP avec une orientation par une passerelle dedans/dehors.→ Développement d'actions communes / création d'espaces de travail entre les chefs de service.→ Proposition d'une prise en charge globale par la mission locale (travail + soins différenciés du point écoute jeune)→ Mise en place de cercles de soutien/confiance. |
| Vers un élargissement des lieux d'exécution de TIG : quid de la personne morale de droit privé ? | <ul style="list-style-type: none">→ Mettre en place un circuit propre de candidature des personnes placées sous main de justice (compte tenu du traitement différencié sur la base du critère justice).→ Multiplier les rencontres avec les chantiers d'insertion.→ Ouvrir les TIG aux entreprises inclusives (Label « Les entreprises s'engagent »).→ Mettre en place un système de parrainage (cf. PJJ « 100% entreprise »). |